

L'ours, machine à sous des associations, pendant que « Acheter de la nourriture devient difficile pour les plus modestes » - Juillet 2013

1 et 17 juillet 2013, deux articles du journal « Le Monde », et la même année concernée : 2011.

Le 1, sous le titre « [Associations : à qui profitent les subventions ?](#) », le quotidien publie un tableau permettant de connaître les subventions versées en 2011 aux associations par les différents ministères⁽¹⁾. Celui de l'Écologie etc. vient en huitième position : 108 101 938 €, juste avant les Sports 98 698 124 €, et loin devant Solidarités et Cohésion Sociale : 13 482 391 €.

C'est justement de Cohésion sociale qu'il est question dans l'article du 17 : « [Acheter de la nourriture devient difficile pour les plus modestes](#) ». L'étude concernée de l'INSEE date elle aussi de 2011 et montre en effet : « Pour une partie des ménages les plus modestes, faire face aux dépenses alimentaires est devenu plus difficile. »

Notons que l'Agriculture, souvent présentée comme un gouffre à subventions par certains, émerge pour 118 512 413 € - somme comparable à celle attribuée à l'Écologie - quasi uniquement des Instituts de recherche, des grandes écoles et centres d'enseignement ou de formation proches du terrain, et des structures techniques. Autant de domaines relevant de l'intérêt général pour des productions stratégiques qui concernent directement cette même nourriture que donc de plus en plus de Français peinent à se payer.

Il est alors intéressant de voir comment ces subventions sont attribuées aux associations engagées à divers titres dans le programme de réintroduction des ours dans les Pyrénées. Recréer artificiellement une population d'ours slovènes dans les Pyrénées ne relève en rien du même intérêt général : pour la biodiversité du massif, Etienne Dubarry lui-même, actuellement membre de l'équipe ours de l'ONCFS, écrivait au tout début du projet de réintroduction : « *difficile de supposer que l'absence ou la diminution d'effectifs d'ours correspondent à un appauvrissement du milieu sur le plan biologique.* »⁽²⁾ Quant à l'espèce, elle n'est nullement menacée en Europe, il ne s'agit donc en rien de la « sauver » comme ces associations sont intéressées à le proclamer.

Rappelons que **ce programme a rencontré de telles oppositions sur le terrain, que l'Europe elle-même a décidé d'y mettre un terme**, après les lâchers d'ours slovènes de 1995-96 « *un second plan de réintroduction a été annulé suite à l'opposition des populations locales* »⁽³⁾. Opposition confirmée dans les plus récents rapports européens, mars 2013⁽⁴⁾. En 2011 d'ailleurs l'Europe a refusé un projet de réintroduction proposé par la Catalogne entre autres raisons pour avoir tout simplement oublié « *de collaborer avec les acteurs ruraux avant de lancer une telle initiative* » (cf. note précédente). Nouveau refus en juin 2013 alors même que la réintroduction demandée, un nouveau mâle pour suppléer au vieux Pyros, était présentée comme essentielle pour la survie génétique de la population d'ours importés⁽⁵⁾.

Dans ce cadre global : aucun intérêt général, rejet local, et pour l'Europe stop aux réintroductions, qu'en est-il des subventions versées à ces associations qui n'existent que pour et par l'ours ? Elle sont conséquentes : un total de 652.772 € (4.281.903 francs) en 2011 ainsi répartis :



⁽¹⁾ Le document à la base de l'article est disponible en ligne : « [Annexe au projet de loi de finances pour 2013 – Effort financier de l'État en faveur des associations](#) », Tome 1 pour l'Écologie (pp. 66-75) et l'Agriculture.

⁽²⁾ E. DUBARRY, *Réflexions sur le projet octaèdre : pour un développement économique de la montagne aux ours* – mars 1991

⁽³⁾ « *LIFE and European Mammals: Improving their conservation status* » - Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2011, p. 42 : « *a second planned reintroduction was cancelled due to opposition from local people* ». Et pour ce projet lui-même et son annulation : [LIFE96 NAT/F/004794](#)

⁽⁴⁾ « [Large Carnivore Conservation and Management in Europe: The contribution of EC co-funded LIFE projects - March 2013](#) », pages 20-21

⁽⁵⁾ « [La UE deniega a la Generalitat un proyecto para sustituir al oso Pyros en el Pirineo](#) »

Il faudrait longuement analyser les rôles, publics et souterrains, de la Pastorale Pyrénéenne, elle a pris le relais de l'Association pour la Cohabitation Pastorale qui collaborait directement avec l'ADET ⁽⁶⁾ jusqu'à ce que sa gestion plus que critique la conduise à prudemment se saborder pour être relayée par l'actuelle Pastorale. Elle s'appelle toujours « Pyrénéenne » même si elle intervient aussi hors du massif : sans l'ours en effet, elle n'aurait jamais existé, elle est un pur produit de ces réintroductions que l'Europe elle-même refuse aujourd'hui pour les raisons que nous avons vues.

La Pastorale a beau se proclamer « neutre », de préférence lorsqu'il n'y a pas d'opposants à proximité, cela ne trompe personne : pas d'ours, beaucoup moins de problèmes sur les estives que fréquente le carnivore, mais aussi pas de Pastorale, pas de 420.000 €, plus d'administrateurs, directrice, secrétaire, techniciens, coordinateur, animatrice ... le fonds de commerce s'évapore.

Mais le plus intéressant c'est l'ADET. La subvention est quand même conséquente pour une petite association locale dans une commune où pas un ours n'a pointé les crocs et les griffes depuis ceux qui y furent relâchés et s'enfuirent très vite vers d'autres horizons.

La même année 2011, la Comité des pétitions du Parlement européen recevait une pétition de M. Arcangeli, président de l'ADET et élu au Conseil Régional, « quant au manque de disposition appropriée en France pour la conservation de l'ours brun pyrénéen, violant de ce fait la directive 92/43/EEC du 21 mai 1992, sur la conservation des habitats naturels. » Une vidéo est mise en ligne où l'on voit, le 8 septembre de cette année, Arcangeli avec à ses côtés Reynes, directeur de l'ADET, soutenir à Bruxelles cette pétition qui attaque la France ... qui lui verse par ailleurs la même année rien moins que 130.000 € ... cherchez l'erreur.



Bruxelles, 8 septembre 2011 – Reynes, Arcangeli (capture d'image)

<http://www.youtube.com/watch?v=sHUWfyTeoVk>

L'ADET est depuis son origine une supercherie artificiellement créée par un Haut Fonctionnaire, Gilbert Simon. Alors conseiller technique au Ministère il allait devenir Directeur de la Nature et des Paysages avant les lâchers de 1995-96. En 1991, amplement informé par les responsables régionaux de l'Environnement du rejet social que l'Europe reconnaîtrait ensuite, il décidait d'inventer cette « petite structure bâtie pour l'occasion, permettant ainsi au projet d'être moins parisien !..! pendant que le programme lourd de réintroduction évoquée par ailleurs continuerait d'être discuté » ⁽⁷⁾.

652.772 € (4.281.903 francs) de subvention en 2011 pour un programme construit sur une supercherie, 130.000 € pour Arcangeli, Reynes et l'ADET qui en profitent pour mordre la main qui les nourrit ... et pendant ce temps dans notre doux pays, « Pour une partie des ménages les plus modestes, faire face aux dépenses alimentaires est devenu plus difficile. »

Là aussi, cherchez l'erreur ...

B. Besche-Commengé - ASPAP/ADDIP – 23 juillet 2013

⁽⁶⁾ voir : <http://www.paysdelours.com/fr/le-pays-de-lours/activites-humaines/pastoralisme.html>

⁽⁷⁾ voir : <http://www.pyrenees-pireneus.com/ADDIP/2013-05-00-ADET-Journee-Nature/2013-05-22-CP-ADDIP-ADET-continue-a-se-foutre-du-monde-01.html> et courrier du 28 janvier 1991 à : <http://www.pyrenees-pireneus.com/Ecologistes-Ecologie/Simon-Gilbert/1991-01-28-Note-Gilbert-Simon-Creation-Structure-moins-parisienne.pdf>